



Marie Lebon, secrétaire générale du Samffa974 : « Il n'y a que nous qui connaissons vraiment notre travail et nous en avons marre d'entendre des spécialistes nous dire que ce n'est pas professionnel de s'attacher aux enfants ».

Samffa974 laissent entendre qu'il faudra du temps pour effacer leur impression d'être « le dernier maillon de la chaîne sociale ».

Soutenues par leur secrétaire générale, elles préfèrent s'exprimer anonymement à cause de leur vulnérabilité. L'une d'entre elles lit le courrier d'un chef de service qui justifie un refus d'agrément par des arguments qu'elle juge « subjectifs » : « Il m'écrit que je ne montre pas assez de motivation et que je ne mesure pas l'importance de la mission. Je sais que ces grandes phrases, qui ne veulent rien dire, cachent d'autres raisons... » « Le conseil général la suspecte en fait d'être homosexuelle alors que ce n'est même

pas vrai », s'insurge Marie Lebon, à propos de ce cas. « Et même si c'était vrai »... Une autre adhérente conteste un rapport disant que le jardin qu'elle possède depuis plus de vingt ans serait tout d'un coup devenu incompatible avec l'accueil d'enfants.

Une troisième ne comprend pas pourquoi les services du GUT, (groupement d'unités territoriales) dont elle dépend, lui reprochent d'avoir du shampoing et de la lessive à portée de main alors que c'est chose courante dans toutes les familles. Et elle suspecte : « je pense qu'ils veulent me retirer l'enfant que j'éleve pour le placer chez une autre AF alors ils cherchent des prétextes »...

Tous ces exemples soulignent le climat de suspicion qui pollue les relations entre les AF et les professionnels du conseil général. « Malgré la loi de 2005, beaucoup d'élus ne comprennent toujours pas que nous sommes d'utilité publique. Sans nous, c'est le retour aux méthodes des maisons de correction comme l'Apeca », s'exclame Marie Lebon.

« J'ai écrit au ministre pour lui dire que la présomption d'innocence n'existe pas dans notre corps. Il n'y a que nous qui connaissons vraiment notre travail et nous en avons marre d'entendre des spécialistes nous dire que ce n'est pas professionnel de s'attacher aux enfants. Ces enfants ont besoin de

tellement d'amour qu'ils se tournent évidemment vers nous, leurs mamans doubles. Et nous allons leur refuser cet amour ? La réponse semble évidente : tout enfant a besoin d'amour pour grandir.

Aussi, lorsqu'un règlement stipule que les « mamans de substitution » doivent porter des gants pour langer les enfants et ne doivent pas leur administrer de suppositoire s'ils sont malades, Marie Lebon réplique : « les gens dans les bureaux ne sont pas toujours aptes à nous comprendre. S'ils veulent me couper la tête, qu'ils sachent que je me battraï jusqu'au bout pour mon métier ».

Franck CELLIER

« J'ai été lâchée »

La peur de la sanction et de l'arbitraire pousse les assistantes familiales qui ont maille à partir avec leur employeur à l'anonymat comme cette mère de famille de trois enfants.

Elle a été agressée physiquement il y a quelques mois dans les locaux du conseil général par la mère biologique de l'enfant dont elle avait la charge. Elle s'estimait donc « victime » lorsqu'elle a déposé plainte mais elle a appris trois jours après qu'elle était « accusée ». Accusée de maltraitance par l'enfant de 8 ans qui venait alors de passer trois jours chez sa mère colérique. « Il est évident qu'elle l'a manipulé en lui faisant dire n'importe quoi, explique-t-elle. Les gendarmes eux-mêmes m'ont dit qu'ils n'ont pas cru à sa version. Tous ceux qui con-

naissent ce dossier savent que cet enfant ment fréquemment. D'ailleurs il a dû être placé en foyer tellement il posait de problème ».

L'assistante familiale « accusée » attend donc sereinement la fin de la procédure. Il ne fait aucun doute, selon elle, qu'elle sera blanchie. Cependant elle a déjà été sanctionnée. Et doublement. Dans un premier temps, son agrément lui a été retiré, ce qui a fait passer ses revenus d'environ 1 800 € par mois à environ 800 €. Puis elle a été licenciée.

Elle crie donc à l'injustice et accuse à son tour « un système inhumain ». « Pendant la formation initiale de 60 heures, au moment de la délivrance de l'agrément, on nous dit que nous formons une équipe avec le psy-

chologue, l'éducateur, l'assistant social, etc. Et que nous travaillons ensemble pour le bien être de l'enfant. Mais dès qu'il y a un souci, l'assistant familial se retrouve seul ».

Amandine* pointe un à un les « lâchages » dont elle pense avoir été victime. Jamais elle n'a été prévenue des antécédents de son jeune pensionnaire. Elle n'a pas non plus été avertie de la dangerosité de la mère qui avait déjà agressé un agent du conseil général. Elle dit n'avoir reçu aucune aide lorsqu'elle appelait l'agent d'astreinte de son GUT (groupement d'unités territoriales). Elle déplore l'absence de formation : « j'avais droit à 320 heures de formation d'assistante familiale, je n'ai eu que 60 heures de formation initiale ».

(*) Prénom d'emprunt.

Neuf ans d'accusations diffamantes

De son histoire dramatique, Martine Letaltec en a fait un livre : « Cette porte qui n'aurait jamais dû s'ouvrir ». Elle-même « enfant de l'ASE » (Aide sociale à l'enfance), elle est devenue assistante familiale en 1995. Elle a élevé deux petites sœurs qui étaient âgées de 5 et 4 ans lorsqu'elles furent adoptées en 2001. Dès la procédure d'adoption Martine Letaltec avait senti que quelque chose n'allait pas. Elle regrettera toute sa vie de ne pas s'être portée candidate parce qu'on lui avait dit qu'elle était trop âgée. C'est un couple plus âgé, qui a été choisi. « En fait ils ont été repêchés car leur dossier avait été jeté à la poubelle », raconte-t-elle.

Lors de l'installation des enfants dans leur nouveau domicile, elle avait ouvert par hasard une porte qui donnait sur une pièce digne d'une secte. « Dès lors, le comportement des parents adoptifs est

devenu hostile ». Le lendemain, ils ont déposé plainte contre elle et son mari. Ils les ont accusés d'avoir maltraité les fillettes et de les avoir « vendues » à des voisins pour des jeux sexuels sordides. L'enquête puis la procédure judiciaire auront duré neuf années pendant lesquelles Martine Letaltec a perdu son métier et son honneur. Elle a même failli perdre la garde de ses propres enfants.

« Vous avez de la chance de ne pas être tombée sur un juge Burgaud, m'a dit le procureur lorsqu'il s'est rendu compte que rien n'était vrai dans les accusations. J'ai bénéficié de deux non-lieux ». Cette histoire n'est pas finie. Après le divorce du couple adoptif, les deux filles ont été placées en foyer et Martine Letaltec accuse le conseil général de son département de négligences, voire de complicité, dans cet énorme gâchis éducatif.



Martine Letaltec raconte sa tourmente judiciaire dans son livre. Elle n'avait imprimé que 100 exemplaires. Face à la demande, elle en a déjà vendu près de 900.

GROS PLAN

LE SALAIRE. L'assistante familiale garde les enfants dont elle a la charge 24 heures sur 24 (ne pas confondre avec l'assistante maternelle qui n'assure que quelques heures de garde par jour). Elle touche un salaire du conseil général ainsi que des indemnités pour nourrir et vêtir ses pensionnaires. Soit environ 1 060 € pour un enfant, 1 800 € pour deux enfants et 2 500 € pour trois enfants. En contrepartie, il leur faut souvent investir pour mettre leur domicile aux normes.

3^e foire INTERNATIONALE de La Réunion

L'Inde Authentique
Parc des Expositions de SAINT-DENIS | NORDEV 9 > 17 mars

Gastronomie | Culture | Made in India

Infos : 0692 901 091



LOCATION - VENTE

TRIKE (Pour mariage , anniversaire , C.E ...)
Permis A ou B, 25 ans minimum, permis + de 5 ans
BAPTÊME TRIKE sur 185 CV : 15€

A LA VENTE

CRUISER 850
Permis B1 à partir de 16 ans



Ile loue : Zi La Cafrine - Saint-Pierre - 02 62 50 25 65 - www.ile-loue.fr